

Autrefois, le "château de Veauche"...

Roger BRIAND

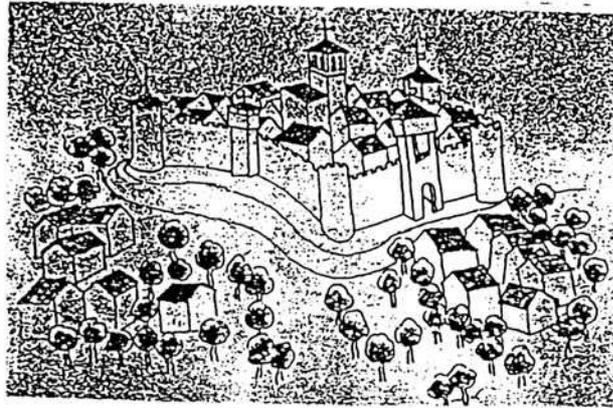
La première mention retrouvée de l'existence d'un "château de Veauche" remonte aux derniers moments de 1286 ou au tout début de l'année suivante. Elle est insérée dans les clauses du testament du seigneur Roland de Veauche ("... *domini Rolandi de Velchia...*") que, par d'autres documents, l'on sait être décédé avant mars 1287. La charte retrouvée (1) stipule, en latin juridique médiéval, que le pieux chevalier (2) élit sépulture au cimetière des Frères Mineurs de Montbrison et qu'il institue comme son héritier universel son fils Pierre : "*Item Petrum filium (meum) in castro de Velchia et eius pertinenciis et in omnibus aliis bonis meis mobilibus et immobilibus heredem meum instituo, exceptis hiis que personis et certis locis superius legavi vel adhuc inferius legabo...*". Ce que l'on traduit par : "De même, j'institue mon fils Pierre héritier du château de Veauche et de ses dépendances ainsi que de mes autres biens, meubles et immeubles, sauf ce que j'ai précédemment légué à des personnes nominativement désignées pour des lieux indiqués ou que je léguerai encore après..."

À sa mort, Roland III de Veauche (il est, à notre connaissance, le troisième à porter ce même prénom dans l'ordre de cette dynastie) n'a pas encore quarante ans. Ses deux enfants (3), Pierre et Jeanne, sont tout juste sortis de l'enfance. Il est ruiné, de sorte que, le 9 juin 1290, Pierre, héritier de peu, sinon de dettes, n'a, semble-t-il, d'autre ressource que de céder, sous réserve de réméré, son "château de Veauche" au puissant doyen de la Collégiale Notre-Dame de Montbrison, Hugues de Bossonelle. Ce dernier, financier véreux, multi-proprétaire, prendra-t-il seulement le temps de visiter son nouveau domaine ? Au printemps de 1294, accusé de graves malversations par le jeune Jean Ier, enfin libéré d'un tutorat jugé malhonnête, le doyen doit, entre autres, remettre ce bien au nouveau et déjà très rigoureux comte de Forez.

Une charte datée du 4 juin 1294 (4) énonce, dans un contexte de vassalité féodale (5), la donation faite, ce jour-là, par le comte de Forez Jean Ier (6) au damoiseau Girard de Roussillon (7), "en récompense de ses bons et loyaux services", du "château de Veauche", mandement, droits, propriété, toute justice sauf la supériorité (droit de suzeraineté) et l'hommage...

Le texte, toujours dans ce même latin médiéval propre aux écrits de justice, énonce au fil de son propos : "*Girardi de Rossillione quondam militis domini castri de Velchia...*", soit : "Girard de Roussillon, ancien militaire, seigneur du château de Veauche..." ; "... *per patrem suum de castro predicto et juribus et pertinenciis eiusdem castri*", soit : "... par son père (seigneur) du susnommé château et des droits et biens y afférents" ; "... *castrum suum predictum de Velchia...*", soit : "... château susnommé de Veauche..." ; "... *et cum mandamento et aliis pertinenciis universis dicti castri*", soit : "... et de son mandement ainsi que l'ensemble des autres droits relevant dudit château".

S'il est relativement aisé de situer l'emplacement de ce que fut au Moyen-Age le "château de Veauche", par contre, il s'avère bien hasardeux d'en restituer l'aspect d'origine. Aussi, cette modeste esquisse voudrait seulement inspirer quelque miniaturiste capable d'ajouter un croquis supplémentaire, une élégante et naïve perspective, au merveilleux "Armorial" de Guillaume Revel (8).



Ce croquis de Guillaume Revel (vers 1450) représentant le "château" de Pommiers (-en-Forez) est resté inachevé. Il nous laisse imaginer la manière dont le célèbre miniaturiste de Charles VII aurait pu dessiner le "château de Veauche".

A partir du IV^e siècle, inéluctablement, le Forez se convertit au christianisme. Une petite chapelle rustique, à moins qu'il ne s'agisse de la cabane d'un ermite, a pu alors être édifée à l'emplacement de l'église actuelle, sur le rebord de cette brusque et courte falaise, la "balme" du bourg de Veauche. Il nous est loisible d'imaginer qu'antérieurement à la christianisation, en ce même lieu, était célébré un culte "païen". L'endroit paraît naturellement propice à cette installation. Une trentaine de mètres en contrebas coule la Loire, la *Liger* romaine. Au sortir de ses gorges vellaves, quittant les monts et les succs du Massif Central où il est né, le fleuve en puissance est ici redressé, calmé, pour filer plus doux vers le nord (9). Là, au pied de la butte, le pavage de galets d'un gué opportun, aux basses eaux, permet l'accès des hommes et des attelages à la plaine forezienne. Un droit de péage pourra frapper un tel passage, pour l'occasion dûment surveillé et contrôlé.

Aux environs de l'an mil (10), un gros propriétaire terrien, Hugues Charpinel (*Hugo Carpinellus*), fait don de son église Saint-Pierre de Veauche à l'opulente abbaye bénédictine lyonnaise de Savigny. Quoique de dimensions modestes, l'édifice basilical pré roman est riche de ses doubles arcatures plaquées sur les collatéraux avec leurs fines colonnettes surmontées de chapiteaux à entrelacs. S'agit-il de la version achevée, embellie, de l'édifice d'origine ?

Quelques moines, mi-religieux, mi-paysans, ils devaient se compter sur les doigts d'une seule main, s'installent tout aussitôt, avec le presbytère, dans des maisons proches. Moins d'un siècle plus tard, d'autres bénédictins les remplacent, envoyés par l'abbaye lyonnaise d'Ainay, dorénavant tutrice et de la cure et du prieuré (11).

En cette année 1173, les prélats de Lyon et les comtes de Forez qui, depuis plus de deux cents ans, se disputent âprement l'administration d'un vaste territoire provincial formé aux temps anciens de la colonisation romaine, décident sagement d'une transaction. La "*permutatio*" sépare et dessine le comté de Forez occidental dans ses limites de l'Ancien Régime avec comme capitale et Cour Montbrison. Les revendications territoriales de seigneurs voisins se font alors jour. Au nord, longtemps, les sires de Beaujeu s'en prendront, avec force incursions armées, à une

Autrefois le "château de Veauche"...

partie du Roannais. L'ost comtale à l'écu "*De gueules au dauphin d'or*" bataillera inlassablement jusqu'à ce que la paix puisse enfin s'instaurer, en 1322.

Tout au long de cette "grande mêlée féodale" (12), les comtes de Forez, eux-mêmes feudataires du roi de France, ne peuvent qu'inciter (mais ont-ils vraiment besoin de le faire!) leurs vassaux à édifier sur leurs fiefs, aux endroits propices, des places fortes. Ainsi, pourront-ils, notamment, mieux protéger tant leurs biens propres, que ceux des prieurés placés sous leur sauvegarde, de même que les populations paysannes rameutées pour la circonstance. Pour la plupart des historiens, le phénomène central de la féodalité du Haut Moyen-Age fut ainsi fondé sur l'implantation parcellaire de "seigneuries banales". C'est dans ce contexte qu'a dû être construit le "*château de Veauche*" (*castrum de Velchia*) à la fin du XI^e siècle ou au début du suivant. D'autant, que non loin, à la même époque (vers 1100), est édifié, à l'initiative du comte de Forez, le "château de Saint-Galmier".

Quelle était la configuration du "*château de Veauche*" ? D'aucuns, en effet, à l'évocation du mot "château", ne manqueront pas de l'imaginer promptement à la manière de ces "châteaux forts", aux fiers donjons, représentés en éclatés coloriés sur les livres d'Histoire. Les actes juridiques foreziens de l'époque médiévale, rédigés dans la langue latine alors en usage, déconcertent le lecteur quant à leur acception du mot "*château*" qu'ils énoncent, confusément, par "*castrum*" (terme le plus usité), "*castellum*", "*castellum*" (petit château), "*domus fortis*" (maison forte), "*forterica*" (forteresse), "*motta turris*" (tour de guet ou de garde, perchée sur une butte), "*oppidum*" (citadelle). Les dictionnaires usuels s'accordent, de nos jours, pour cette prime définition générique : "1° - *Demeure féodale fortifiée et défendue par un ensemble de fossés, de constructions.*" (Petit Robert, 1). De fait, jusqu'au terme de la guerre de Cent Ans (milieu du XV^e siècle), laquelle, d'ailleurs, en justifie souvent la nécessaire opportunité, le "*château*", alors écrit "*chastel(e)*", s'identifie plutôt à une seigneurie, à une châteltenie, soit l'étendue territoriale d'une circonscription féodale.

Dans cet amalgame, le "*castrum de Velchia*" occupe un rang des plus modestes : une église, un prieuré, une maison forte, quelques maisons et maisonnettes enserrés à l'intérieur d'un haut mur crénelé, au pourtour jalonné de tours rondes ou carrées, le tout de construction rustique et de modestes dimensions.

Le "*château de Veauche*" est le siège d'une seigneurie justicière appelée "mandement". Rendant la "haute et la basse justice", le seigneur des lieux punit d'amendes, de confiscations, d'internement, ses sujets récalcitrants : "... *castrum suum Velchia cum eis mandamento, pertinenciis et appendiciis, iuribus, actionibus, servitibus et libertatibus sibi competentibus, et quicquid juris, possessionis et proprietatis seu quasi habere dignoscitur in eisdem cum omni iurisdictione alta et bassa...*" ("... son château de Veauche, avec son mandement, ses dépendances et appendices, les droits de poursuite, les servitudes et les libertés qui lui appartiennent ainsi que tout droit, toute possession et propriété et assimilé qui lui sont reconnues, avec toute compétence juridictionnelle afférente de haute et basse justice...") (13).

Certes, l'époque de la construction du "*château de Veauche*" reste indéfinie. Pourtant, il est raisonnable de supposer qu'il a été édifié peu après l'implantation du prieuré et qu'il a figuré comme tel dans l'apanage de la famille "de Veauche", laquelle n'aurait sans doute pas arboré le patronyme d'un quelconque lieu-dit. Confortant cette hypothèse, une charte, datée des environs (*circa*) de l'an 1200 (14) fait état d'une sentence arbitrale rendue à Veauche ("*... hoc modo Velchie terminatas est*", "*... c'est ainsi qu'à Veauche son montant (de la dîme) a été fixé.*") par le magistrat Giraud (*magistri Giraudi*), chancelier du comte de Forez Guy I, entre Humbert de Bouthéon (*Humbertus de Boteone*), prieur de Saint-Rambert et la prieure de Jourcey au sujet de la dîme de Saint-Hilaire (Cusson-la-Valmite), en présence de Pons de Jarez, chanoine de Saint-Irénée, à Lyon, du chevalier Girard Charbonnel et du clerc Jean de la Fouillouse. Ledit acte est entériné par Guillaume Meschin (*Villelmus Meschini*), Nicolas de Saint-Galmier (*Nicholaus de Sancto*

Baldomero), Pierre de Bouthéon (*Petrus de Boteone*) et Roland de Veauche (*Rollanus de Velchia*), premier connu à porter ce prénom. Comment imaginer que le "château de Veauche" n'offre pas, alors, à pareil aréopage des locaux suffisants sinon un rien gratifiants pour le maître des lieux ?

Les origines de la famille "de Veauche" nous sont ignorées jusqu'à l'émergence de dame Ilia (*Ilia(m) de Velchi*), à la mitan du XIIe siècle. Ilia de Veauche, supposée douairière, est mêlée à un litige l'opposant au chevalier Guerrin, probablement seigneur de Magnieu-le-Gabion, à propos d'une dîme prélevée sur des terres sises à Saint-Laurent-la-Conche. Le chancelier du comte énonce sa sentence arbitrale : chacune des parties abandonnera sa part aux bénédictines de Jourcey. Ce fait divers nous a valu un acte authentique (15), repère chronologique intéressant. Roland I de Veauche, précédemment cité, était vraisemblablement le fils aîné de dame Ilia. Premiers seigneurs d'un fief dont ils ont fièrement pris le nom, les "Veauche" s'annoncent, dès leur avènement, comme les bâtisseurs probables du "castrum de Velchia".

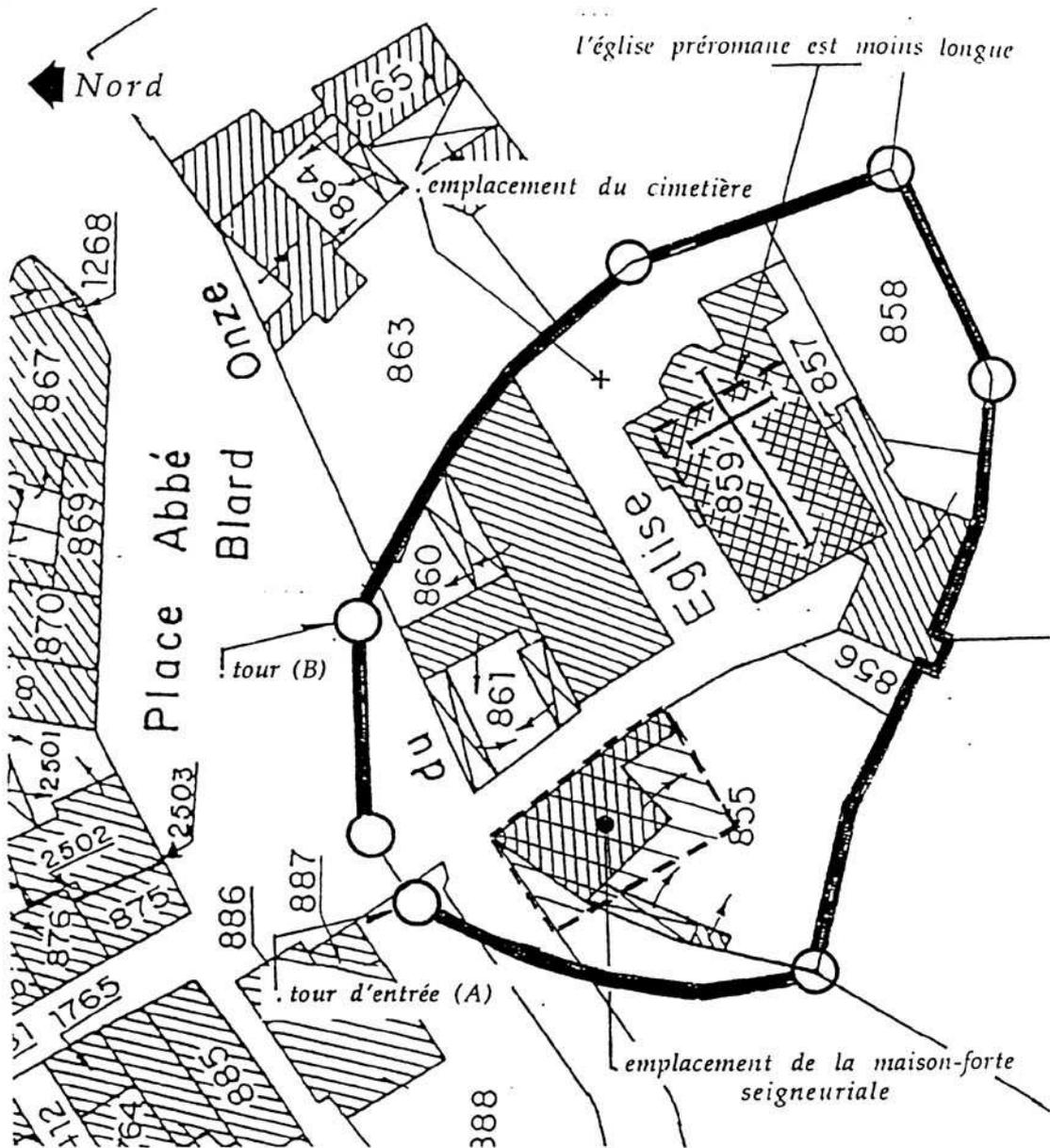
Cette famille, potentats locaux, est-elle parvenue à la noblesse par le métier des armes, car la guerre, qu'elle soit publique au service de l'ost du comte, ou privée entre "grands", est le fait majeur de ce monde féodal émergent ? D'abord casernés dans le château du maître, les meilleurs soldats, braves et intrépides, sont bientôt dotés de bénéfices, de fiefs, propres à la construction de "châteaux individuels".

Pour retrouver l'apparence du "château de Veauche", en restituer, dans l'imaginaire, le périmètre de murailles crénelées, jalonné de tours, il suffit d'examiner le plan cadastral des lieux (section B, feuille n° 3, parcelles numérotées de 855 à 861, échelle 1/1 250). En l'occurrence, mieux vaut encore se référer au premier relevé parcellaire connu, celui des années 1830, fondé sur un relevé de 1812 (section B, n° 2, échelle 1/2500). Celui-ci, en effet, présente l'avantage d'offrir une disposition originale du site, avant que ne soit creusée, en 1887, la profonde tranchée permettant au chemin départemental n° 54 (rue du 11 novembre) d'accéder à la Loire, à Veauchette et au-delà.

La forme oblongue et polygonale du tracé s'incline légèrement d'est en ouest. Elle s'enfle d'un large arrondi ventru au nord-ouest, alors qu'à l'opposé elle s'étire avec un rien de concavité. Face au nord-ouest, le contour des murs s'ouvre pour laisser une voie étroite pénétrer en impasse jusqu'à l'entrée de l'église. L'ancien plan cadastral montre les proéminences de deux tours. L'une, au nord, est arrondie. Elle a laissé place à la déclivité de la voie départementale. A l'opposé, l'autre, demi-carrée, est de nos jours appliquée au mur extérieur de la cure. Une autre n'y figure pas. Pourtant, les vestiges de son soubassement sont encore bien visibles aujourd'hui, à la droite de l'entrée du pont conduisant vers l'église et en contrebas du mur portant la mosaïque du Millénaire (16). Les différents sommets saillants de ce périmètre polygonal laissent présumer qu'ils devaient être autrefois l'emplacement d'une tour de défense. Au reste, l'ensemble de ces ouvrages renforçait la cohésion et la résistance des pans de murailles intermédiaires. Au total, comme le montre la figure précédente, huit tours pouvaient jalonner le pourtour du "château de Veauche". Deux d'entre elles, rapprochées en vis-à-vis, en contrôlaient l'entrée.

Pour mieux appréhender l'aspect relativement massif de la construction moyenâgeuse, il suffit, avec l'autorisation de l'actuel propriétaire (17), de contourner le mur de soutènement fermant l'esplanade du chevet de l'église, celui, contigu, bornant le "jardin du curé". La façade occidentale du presbytère est impressionnante de hauteur. Les murs suivants apparaissent remaniés, démantelés. Les murailles d'alors étaient vraisemblablement crénelées, offrant un abri derrière leurs merlons, permettant la vue, le jet ou le tir depuis leurs créneaux. Les parcourant sur toute leur longueur, un chemin de ronde permettait aux quelques gens d'armes de la garnison, éventuellement aidés par les hommes rameutés, de parer à l'intrusion ennemie.

Autrefois le "château de Veauche"...



Le "château de Veauche" au Moyen-Age

Son contour a globalement tracé les limites parcellaires de l'actuel plan cadastral. Seules les parties situées au Nord-Ouest ont été anéanties par le creusement de la tranchée donnant l'accès du CD 54 à la Loire. L'existence des tours d'angle est supposée mais vraisemblable. Il subsiste les ruines de l'embase de la tour d'entrée (A) ; celles de la tour (B) ont été notées lors des travaux de voirie de 1887. Echelle 1/500.

Autrefois le "château de Veauche"...

Un large fossé bordait l'extérieur du mur d'enceinte, accentuant la difficulté de l'approche et de l'escalade, alors que, côté fleuve, la "balme" offrait une remarquable parade naturelle. L'existence de ce fossé, depuis longtemps comblé, est apparue lorsqu'en 1990 a été enterrée une canalisation d'assainissement. Les terrassiers ont pu constater que, précisément, le long du mur du "jardin du curé", le sous-sol était un remblai de matériaux divers et variés. De même, peut-on lire dans le compte rendu de la séance du conseil municipal réuni en ce dimanche matin 17 février 1861 où il est essentiellement question d'agrandir le cimetière jouxtant toujours l'église : "*Il existe au côté est (de l'église) un ancien fossé très large et très profond...*" (18). Lequel terrain, aujourd'hui comblé et construit, était donc proposé pour prolonger la nécropole veauchoise jugée trop exigüe et insalubre par l'administration préfectorale.

Que trouvait-on à l'intérieur du mur d'enceinte à l'époque médiévale du "*château de Veauche*", soit, en gros, du XII^e au XIV^e siècle ?

L'entrée, avec son pont-levis à la mécanique rustique, sa herse dissuasive et son lourd portail de bois clouté, s'ouvre face au grand chemin médiéval venu du nord. Reliant les antiques voies romaines allant à Saint-Galmier (par la Plagne-Ouest) ou en revenant (par l'avenue d'Andrézieux et le CD n° 12), ce parcours longe la Loire en bordure de la "balme" (l'actuelle rue Max de Saint-Genest). Il est raccordé à la basse plaine et à Montbrison par le "pont des Arches" (aujourd'hui disparu, il était situé à environ 1 500 mètres en aval du pont de Veauche actuel).

A l'intérieur de l'enceinte, l'église Saint-Pierre est alors entièrement préromane (19). De dimensions modestes, son plan basilical à trois nefs est peut-être complété par une abside voûtée en cul-de-four. La charpente de son toit, en bois de châtaignier, est apparente. Les lattes du plafond, cloisonnées par le treillis des poutres et des chevrons, sont entièrement peintes de motifs colorés. Un simple clocheton de bois, au cône effilé ou un clocher-mur exhaussant la façade complète l'aspect extérieur de l'édifice. Sur le pourtour arrière de l'église est aménagé le cimetière qui, au fil du temps, s'avèrera par trop exigü (20).

Sur la droite, près de l'entrée du "*château*", à l'emplacement de l'actuelle maison Valla (21), s'élève la maison forte seigneuriale dont la description reste hypothétique. S'agit-il d'un bâtiment massif, à un seul étage, adjoint à une haute tour de guet, ronde ou carrée, formant donjon car, comme le soulignent Georges Duby et Robert Mandrou ("*Histoire de la civilisation française*", 2 vol., Paris 1976, 3^e édition), cet appendice proéminent est, avant tout, la signification du pouvoir féodal ? La garnison est réduite à quelques gens d'armes. Une vaste salle des gardes fait notamment office de bureau pour le seigneur ou son capitaine-châtelain qui, de temps à autre, viennent en tournée de justice, d'inspection, de "*quérage du cens*" (collecte de l'impôt foncier annuel), à moins qu'ils ne soient simplement de passage. Habituellement, les seigneurs de Veauche résident à Montbrison.

Les rares vestiges de cet édifice oublié sont enfouis dans le sous-sol. Nous devons à l'obligeance de Bernard Valla d'avoir pu les approcher, en partie. A gauche de l'entrée ouvrant sur la ruelle qui conduit à l'église, un vieil escalier de pierre, droit et de faible pente, conduit à l'étage inférieur, semi-enterré. Compte tenu de la forte déclivité naturelle du terrain, le niveau atteint est celui du jardin arrière, orienté à l'ouest. A gauche du couloir de desserte, s'ouvre la porte d'un fournil, pièce assez vaste, longue d'environ cinq mètres et large de quatre mètres, dont une moitié du fond, côté est, est occupée par un four de boulanger. Sa gueule béante, de bonnes dimensions, bloque les moellons de son pourtour semi-circulaire. A l'intérieur, la voûte est faite d'une maçonnerie de briques. Sur la façade, une hotte, masquée par une arcade, permettait l'extraction des fumées. Cet étage devait être occupé par les cuisines de l'ancienne maison forte. La forte épaisseur, près d'un mètre et demi, du mur de soutènement est percée, dans une pièce voisine, de la fente verticale d'une meurtrière s'évasant latéralement vers l'intérieur. A l'entrée du fournil, une trappe ouvre son abattant de bois sur un escalier fort raide qui arrête

Autrefois le "château de Veauche"...

dangereusement ses quelques marches de pierre avant d'avoir atteint le sol en terre battue. Après le saut final, nous sommes dans une salle voûtée de quatre mètres de longueur et trois mètres de largeur. L'interruption de l'escalier donne accès à une étroite galerie circulaire que l'on ne peut emprunter qu'en rampant. Le boyau tourne presque immédiatement sur la gauche pour déboucher, sous la cour du jardin, dans une petite salle carrée de quatre mètres de côté. Nous n'avons pas pu, pour des raisons de sécurité et en l'absence d'un équipement adéquat, explorer cette pièce restée mystérieuse. Sans doute, l'ayant atteint, conviendrait-il d'en sonder les parois à la recherche d'éventuels dégagements souterrains complémentaires. Ce deuxième sous-sol nous pose une énigme quant à sa destination.

Revenons au niveau du sol extérieur. Le reste de l'espace protégé regroupe quelques humbles maisons d'habitation, des écuries, des fenils et autres greniers. La pierre étant ici un matériau peu commun, leurs murs sont construits en pisé de terre.

La vie ordinaire des Veauchois, "en leur château", est rythmée par le carillon des cloches appelant fréquemment les moines à la prière et, épisodiquement, les fidèles aux offices religieux, notamment les assez nombreux paysans vivant, hors les murs, essaimés dans les pauvres fermettes des hameaux environnants. De temps à autre, quelques cavaliers en armes, casqués et cuirassés de leurs armures ou de leurs cottes de mailles, chevauchent en patrouilles par les chemins. Les fêtes liturgiques et leurs processions solennelles sont marquées d'une profonde piété où se mêlent confusément la béatitudo et la peur. La venue du seigneur, celle du capitaine-châtelain, les rencontres au "château" avec d'autres nobles des environs, constituent des événements rares où la curiosité cède la place aux marques de respect, voire à une indiscible crainte, dus à des personnages de haut rang, inaccessibles.

Il n'y a pas que des périodes sereines et le "château de Veauche" connaît parfois des heures sombres, sinon tragiques. Certaines années sont marquées d'accidents climatiques : hivers très rigoureux, fortes gelées printanières, étés torrides et terribles sécheresses, orages de grêles et tempêtes dévastatrices. En d'autres temps, sévissent des épidémies de maladies contagieuses dont la plus redoutée est la fatale peste noire. Enfin, les Veauchois courent se mettre à l'abri dans leur "château" lorsque surviennent les bandes organisées de mercenaires, tels les "Tards-Venus", au temps de la Guerre de Cent Ans, ou les Huguenots du baron des Adrets pendant les guerres de religion, à moins que ce ne soient les groupes armés du seigneur voisin, Mitte de Chevières, qui, pendant la fameuse "guerre de Veauche" (1363 - 1375) (22), se livrent épisodiquement à des incursions punitives.

Tout laisse à supposer, qu'à plusieurs reprises, le "château de Veauche" a été investi, mis à sac et sans doute pour partie incendié. Qu'il a été le théâtre de cruautés, de maintes atrocités. Qu'il a fallu le remettre en état, reconstruire les murailles, les consolider, réaménager les logis, le tout à grand renfort de corvées et de lourds charrois de matériaux.

Aux lendemains de la "guerre de Veauche", banal et stupide conflit d'intérêt féodal provoqué par la sottise vanité de deux seigneurs, Girard de Roussillon, seigneur de Veauche, et Pierre Mitte, seigneur de Chevières, le "château de Veauche" semble en fort mauvais état. En témoigne le compte rendu de l'inspection épiscopale du 29 avril 1379. Ce jour-là, dom Humbert, prieur et curé de la paroisse, reçoit, en grande cérémonie liturgique, comme il se doit, le délégué de Son Excellence Jean de Talaru, cardinal-archevêque de Lyon, Primat des Gaules. Il en résulte, en latin, que : "*Velchi ecclesiam et prioratum, presentibus domino Humberto, curato loci et priore ejusdem loci. Et satis bene stat preterquam domus prioris ruyrosa est et Corpus Domini non est bene inviolatum. Assignatur ut supra. Expeditum.*" Ce qui se traduit par : (J'ai visité) "l'église et le prieuré de Veauche en présence de dom Humbert, curé du lieu et prieur du même lieu. Leur état (de l'église et du prieuré) est assez bon sauf que la maison du prieur est en ruine et que le corps

Autrefois le "château de Veauche"...

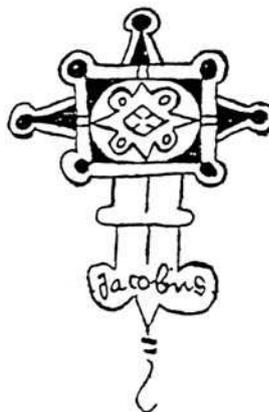
de Notre Seigneur (la ou les hosties consacrées!) n'est pas bien abrité (le tabernacle est précaire). Le soussigné."

Dans les années 1430, l'interminable Guerre de Cent Ans trouble encore le Forez. De connivence avec le seigneur de Rochebaron, des bandes anglo-bourguignonnes de routiers se répandent dans le comté se livrant à de cruelles exactions : pillages, meurtres, viols. Au comble de l'exaspération, les paysans se révoltent, réclamant justice et sauvegarde. Les villageois ceignent leurs cités d'une muraille, un "vingtain", du nom de sa part d'impôt, à moins qu'ils ne relèvent ou restaurent les remparts existants. A-t-on, une fois encore, tant bien que mal, réhabilité le mur d'enceinte, les vieilles tours d'angle, l'antique maison forte du "château de Veauche" ?

L'an 1439 porte la marque d'un événement pour le moins surprenant : le duc-comte de Forez, Charles Ier de Bourbon a remis la seigneurie de Veauche au maréchal Gilbert Motier de Lafayette, conseiller du roi Charles VII et compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. On imagine la surprise puis le vif mécontentement, pour ne pas dire plus, du seigneur en titre, Marie Verd, épouse, depuis 1428, de Artaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond et de Chambost. Le couple spolié en appelle aussitôt à la justice royale. Cependant, "l'affaire" traîne en interminables procédures avant d'échouer devant le Parlement de Paris. Son arrêt du 16 mai 1483 annule la cession ducale. Ainsi, un demi-siècle durant, écartelé entre deux propriétaires, le "château de Veauche" est laissé à l'abandon. Délabrée, la maison forte est vouée à la ruine de même que l'église. Quant à la muraille d'enceinte, à demi-écroulée, elle fait déjà office de chantier de pierres. Quelques maisonnettes prennent opportunément appui sur des pans de murs propices.

Entre temps, un jour de l'an 1457, les moines veauchois s'en sont allés ailleurs. Un trait de plume d'oie du légat pontifical mettait simultanément un terme à l'existence des prieurés de Veauche et de Chambœuf. Au reste, depuis le début du siècle, les "bénéfices" de l'un et de l'autre constituaient un fonds commun.

Au début du XVIe siècle il est décidé de reconstruire l'église du bourg de Veauche. La paroisse étant désargentée, le chantier est interrompu, repris, de nouveau arrêté, définitivement cette fois, laissant subsister les deux dernières travées préromanes. Heureusement. Les nouvelles maçonneries lancent, dans un style "gothique", leurs nervures brisées dont les retombées s'épanouissent en sculptures variées et imagées. Pourtant, les pierres de pauvre appareil formant les piédroits ne sont-elles pas les témoins discrets de la dernière grande misère du "château de Veauche" ?



*Seing de Jacques de la Fay (Jacobus de Faya),
clerc notaire apostolique et impérial,
figurant au bas d'un acte complémentaire
à la donation du 4 juin 1294*

Autrefois le "château de Veauche"...

Notes :

(1) "Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle", publiées sous la direction de G. Guichard, Comte de Neufbourg, E. Perroy, J.E. Dufour, Protat Frères Imprimeurs, Mâcon, 1933, tome 12, n° 1187. L'original est un parchemin jadis scellé (hauteur 24 cm, largeur 22 cm) conservé aux Archives de la Loire. Il a la particularité de porter la mention d'un vidimus (du latin : "nous avons vu"), soit une attestation d'authenticité en date du 14 avril 1333 établie par Michel Gorse, juge de Forez. Nous exprimons notre gratitude à notre excellent collègue et ami, Claude Colardelle, qui a bien voulu nous traduire ces textes juridiques, écrits dans un latin médiéval fort éloigné du classicisme de la langue des Romains.

(2) Roland de Veauche vivait chevalier en février 1279 et était mort avant mars 1287 (Chartes du Forez, tomes 1 et 6, n° 209 et 726).

(3) Pierre et Jeanne de Veauche sont issus d'Antonia (Anthonia, Antoinette), dont le testament de "feue veuve" sera publié à Montbrison le vendredi des Rameaux de l'an 1287, soit le 28 mars, par Henri d'Essertines, juge de Forez.

(4) "Chartes du Forez...", op. cit., tome 7, n° 878. L'original est un parchemin réglé au plomb (hauteur 66 cm, largeur 41,5 cm) conservé aux Archives nationales. De fait, ce texte est inséré dans un acte du 7 novembre 1332 alors que Robert de Roussillon, "*domicellus*" (damoiseau), fils et héritier de feu Girard, chevalier, reconnaît devoir hommage au comte pour ledit "*château de Veauche*". L'acte, dressé par Barthélémy Floris, le jeune, clerc notaire royal de Montbrison, sous le seing de Jacques de la Fay, clerc notaire apostolique et impérial, est signé au château de Sury-le-Comtal, "en la chambre du comte", en présence de Jean, fils du comte.

(5) Cette donation s'établit en termes de bail. Le comte de Forez reste le propriétaire du "*château de Veauche*". En cas de mort dudit Girard sans postérité, le château reviendra au comte ; en cas d'extinction de la lignée mâle, il reviendra aussi au comte, qui versera 500 livres tournois à l'héritière.

(6) Jean I^{er} (1276-1333) n'a que trois ans lorsque son père, le comte Guy VI, meurt, à 29 ans, en 1278. Le règne de Jean I^{er} est l'un des plus longs de la lignée comtale forézienne (55ans). L'enfant est d'abord placé sous la tutelle de sa mère, Jeanne de Montfort-Lamaury, puis sous celle du doyen du chapitre de la Collégiale Notre-Dame de Montbrison, Hugues de Bossonelle. Ayant atteint l'âge de la majorité comtale à la fin de l'année 1293, Jean I^{er} se saisit fermement du pouvoir et demande aussitôt à son tuteur, jugé indélicat, de répondre de ses malversations. Bossonelle doit remettre au comte "*son château de Veauche*", lequel est immédiatement remis au "*domicellus*" Girard de Roussillon. Ce dernier est un conseiller écouté du jeune comte ; il "paraît souvent à la Cour de Forez". En 1290, Girard, déjà seigneur de Lignon (à proximité de Saint-Maurice-de-Lignon en Haute-Loire), est l'un des garants de la dot constituée à Isabelle de Forez, sœur du comte Jean, lors de son mariage avec Béraud de Mercœur. Roussillon sera adoubé chevalier le 17 novembre 1299.

(7) La maison de Roussillon est originaire du Dauphiné, "au sud du midi de Vienne". Par alliances, elle a étendu ses possessions en Lyonnais avec les seigneuries de Riverie et de l'Aubépin. En 1271, depuis Annonay, en Vivarais, elle a poussé en Forez deux branches cadettes dont les prénoms identiques sèment la confusion. Girard appartient à la branche dite des "seigneurs d'Anjo (d'Anjou)" qui s'est installée, en 1279, sur le fief auvergnat de Maymont par le mariage de Guyon (Guy), père de Girard, avec Iselt (Yseult) d'Oliergues, dame de Maymont.

(8) Guillaume Revel, héraut d'armes du roi Charles VII, a représenté et colligé, vers 1450, les principales places fortes de Forez et d'Auvergne. Le "*château de Veauche*" ne figure pas dans ce catalogue, précieux document aux fines enluminures qui est conservé à la Bibliothèque nationale. La riche bibliothèque de la Diana, à Montbrison, possède un remarquable fac-similé, entièrement reproduit à la main, de ce chef-d'œuvre médiéval.

(9) C'est en venant buter contre la "balme" veauchoise que la Loire, après avoir parcouru ses quelque cent premiers kilomètres, atteint son point géographique le plus oriental.

(10) Au mois de septembre 1995, Veauche a fêté dans la liesse populaire le millénaire de l'église du Bourg. Concernant la datation de l'édifice, on se reportera à la communication de Roger

Autrefois le "château de Veauche"...

Briand : "Saint-Pierre de Veauche, chronique d'un millénaire dépassé...", Bulletin de la Diana, tome 56, n° 6, année 1995.

(11) L'abbé d'Ainay "nommera à la cure" de Veauche et percevra la dime sur le territoire de la paroisse jusqu'à la Révolution.

(12) Claude Latta : "Histoire de Montbrison", Lyon, édit. Horvath, 1994, p. 12-13.

(13) "Chartes du Forez..." (op. cit.), tome 7, n° 878, voir (4).

(14) "Chartes du Forez..." (op. cit.), tome 1, n° 17. L'original est un parchemin jadis scellé (50 x 21 cm), déposé aux Archives de la Loire, fonds de Saint-Rambert.

(15) "Chartes du Forez..." (op. cit.), tome IV, n° 16. L'original est un parchemin (12 x 12 cm), scellé sur lanières de parchemin d'un sceau équestre, en cire vierge, en très mauvais état, diamètre 5 cm, déposé aux Archives de la Loire, fonds de Jourcey.



(16) Cette tour, ce qu'il en reste, est propriété communale. Un arrêté du maire de Veauche, Fontvieille, en date du 15 février 1858, autorise le sieur Guichard à construire "sur l'ancien mur du château qui soutient le chemin conduisant à l'église" (actuelles parcelles cadastrales numérotées 887 et 888) à la condition de se limiter à 55 centimètres d'emprise dans l'épaisseur dudit mur et de verser la somme de 300 francs à la "caisse municipale". De fait, le mur de soutènement en question, précédant la tour ruinée, n'appartenait pas au "château". Il avait, vraisemblablement, été dressé pour contenir le comblement du fossé qui, à l'origine, en défendait notamment l'entrée.

(17) Nous exprimons, à cet égard, notre gratitude à Monsieur Hubert Saint-André Perrin, propriétaire du château de l'Hermitage construit à la fin du XIXe siècle par Charles Cholat, maître de forges à Saint-Etienne.

(18) Archives municipales de Veauche, collection des délibérations, tome 1.

(19) Roger Briand : "Saint-Pierre de Veauche, chronique d'un millénaire dépassé...", op. cit.

(20) Le 13 mars 1658, l'église de Veauche est inspectée par le délégué épiscopal de Monseigneur Camille de Neuville. Il spécifie : "Le cimetière est ouvert aux deux côtés des entrées et on fait des enterremens contre le portal de l'esglise sans mettre aucune pierre sur les fosses."

(21) Cette demeure, auparavant école catholique de jeunes filles, a été acquise en 1964 par Maurice Valla, décédé en 1986, historien distingué, membre du conseil d'administration de la Diana. Son fils, Bernard, a bien voulu nous guider dans une visite du sous-sol de sa demeure. Nous l'en remercions sincèrement.

(22) Roger Briand : "La guerre de Veauche, un épisode forézien de la Guerre de Cent Ans", supplément au n° 63 de "Village de Forez", édition du Centre Social de Montbrison.